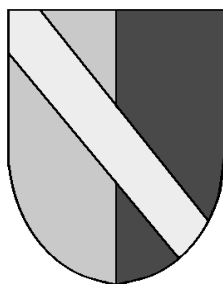


COMMUNE D'ECUBLENS/VD

MUNICIPALITE



AU CONSEIL COMMUNAL

Préavis n° 2021/11

Mesures d'aides et de relances économiques résultant de la pandémie du COVID-19 – Demande de crédits complémentaires

Séance de la commission ad hoc, jeudi 6 mai 2021, à 20 h 00,
Centre socioculturel, salle multifonctionnelle au rez-de-chaussée

Mesures d'aides et de relances économiques résultant de la pandémie du COVID-19 – Demande de crédits complémentaires

AU CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET DU PREAVIS

Le monde entier traverse une pandémie sans précédent qui affecte tous les secteurs tels que sanitaire, économique et financier. La Suisse n'est malheureusement pas épargnée par cette pandémie qui a contraint le Conseil fédéral à prendre des mesures de confinement exceptionnelles depuis mars 2020 afin d'endiguer la propagation de cette maladie et de protéger la population.

Ces mesures de confinement exceptionnelles prises par le Conseil fédéral ont eu des répercussions financières importantes sur une grande partie des acteurs économiques, dont les petits commerces de proximité qui en ont particulièrement souffert. Les activités sportives, culturelles et de loisirs ainsi que les personnes à bas revenu ont également souffert de cette situation.

Après plus d'une année de crise, il est indéniable que les impacts liés à la pandémie de la COVID-19 sont et seront importants, que ce soit au niveau social et surtout économique. Dans son programme de législature, la Municipalité a inscrit sa volonté de développer des conditions-cadres propices à l'implantation d'entreprises et à la création d'emplois. Aujourd'hui, le contexte est bien différent et il s'agit de contribuer au maintien, par une relance ciblée, d'une économie existante mais fragilisée.

Lors de la séance du Conseil communal du 11 décembre 2020, M. le Conseiller Charles Koller a déposé un vœu demandant à la Municipalité d'entamer une réflexion globale quant aux mesures de soutien économique à mettre en place suite à l'épidémie du COVID-19.

Le présent préavis répond très largement à ce vœu et demande au Conseil communal d'accorder à la Municipalité deux crédits complémentaires au budget de fonctionnement d'un montant total de Fr. 500'000.-, soit Fr. 300'000.- pour le compte n° 111.3658.02 et Fr. 200'000.- pour le compte n° 111.3658.03 afin de permettre la mise en place des aides économiques COVID-19.

2. EXPOSE DE LA SITUATION

A ce jour, un certain nombre d'aides fédérales et cantonales ont été mises en place. Malgré ces aides, de nombreuses entreprises souffrent, ainsi qu'une partie de notre population, affectées entre autre par une perte d'emploi ou une diminution de salaire. La Municipalité propose de mettre en place un soutien de relance aux entreprises d'Ecublens tout en créant un effet incitatif auprès des habitants de la région.

3. OBJECTIFS

3.1. Aides mises en place et envisagées

En complément aux mesures déjà mises en place par la Confédération et le Canton pour soutenir l'économie, à savoir notamment les prêts sans intérêts accordés aux entreprises et cautionnés par la Confédération, la prise en charge par l'Etat de 25 % des loyers commerciaux et la gestion facilitée et étendue du chômage partiel pour les entreprises, la Municipalité propose deux systèmes d'aides, soit :

- la souscription de bons à un prix avantageux ;
- la mise en place d'un fonds d'aide aux entreprises.

La Municipalité propose un système semblable au soutien cantonal « WelQome » mais un peu différent et bien plus attractif par la souscription d'un montant global, sans détermination de l'enseigne choisie et qui par la suite pourra être dépensé dans une ou plusieurs enseignes. Pour le fonds d'aide, il s'agit d'une aide sans remboursement pour les entreprises particulièrement en difficulté. Pour information, sur le territoire d'Ecublens, le Conseil de Fondation du Parc scientifique de l'EPFL (Fondation EPFL Innovation Park) a déjà mis à disposition en 2020 un fonds d'un montant de Fr. 500'000.- en faveur des start-up.

3.2. Entreprises d'Ecublens

Ecublens compte près de 900 entreprises et plus de 16'000 emplois. Cela représente en moyenne une recette fiscale annuelle d'environ Fr. 6 millions lors des cinq dernières années. Le secteur tertiaire prédomine et représente plus de 79 % des entreprises actives sur la Commune, suivi par le secteur secondaire (20 %) et largement devant le secteur primaire (1 %). L'action s'adresse aux entreprises d'Ecublens ayant dû fermer, cesser ou réduire leurs activités par manque de clientèle suite aux restrictions sanitaires en vigueur. L'entreprise qui souhaite faire partie de l'action devra s'inscrire et motiver sa demande via une plateforme web. Cette action est ouverte à de très nombreuses entreprises, artisans, indépendants, PME, etc.

Une Commission d'évaluation chargée de l'attribution des aides sera mise sur pied afin d'accepter ou de refuser une enseigne et pour demander des précisions. Il est proposé d'exclure notamment les entreprises suivantes :

- les assurances, banques, fiduciaires, régies immobilières ;
- les grands distributeurs alimentaires ;
- les cabinets médicaux et paramédicaux ;
- les avocats, notaires ;
- les associations et institutions dépendant de fonds publics ;
- les associations et institutions sportives et culturelles.

4. FONCTIONNEMENT

4.1. Vente de bons

A l'acquisition d'un bon de Fr. 50.- au minimum et de Fr. 500.- au maximum par personne, le souscripteur en payera le 80 % et la Commune versera 30 %. Dès lors, l'enseigne touchera 110 %. Il s'agit d'un rabais de 20 % pour le souscripteur et d'un chiffre d'affaires supplémentaire de 10 % pour l'entreprise. La vente de bons s'arrêtera lorsque le crédit alloué sera intégralement utilisé mais au plus tard le 31 décembre 2021.

Les bons seront valables jusqu'à fin juin 2022. La gestion sera assurée par l'Administration communale avec l'appui d'un prestataire.

Diverses plateformes ont été développées par certaines Communes. Après analyse, la Municipalité propose d'utiliser la plateforme « Aides aux entreprises » de la société Erco SA, développée par la Commune d'Echallens. Elle est très simple d'utilisation tant pour la population que par les entreprises. Elle est également utilisée par de nombreuses Communes comme Aigle, Bercher, Blonay, Cheseaux-sur-Lausanne, Echallens, Epalinges, Orbe, St-Légier et Vallorbe. La promotion de l'offre devra être assurée par le journal communal, le site internet, la presse et un courrier ou un flyer. Une communication envers les entreprises devra également être réalisée en amont.

4.2. Soutien aux entreprises à fonds perdus

Une aide sous forme de fonds de soutien est proposée pour soutenir les entreprises se retrouvant dans des situations difficiles. La Municipalité souhaite créer une Commission d'évaluation chargée de l'attribution des aides, composée du Syndic, du Municipal en charge de la promotion économique, de la Municipale en charge des affaires sociales, du Chef de service en charge des finances et du Chef de service en charge de la promotion économique. Cette commission déterminera les ayants droits à ces aides ainsi que les montants des aides allouées. Ce fonds s'adressera notamment aux petites entreprises qui ne remplissent pas les critères fixés par le Canton pour la définition d'un cas de rigueur mais qui subissent néanmoins une baisse importante de leurs revenus, en raison de la situation sanitaire, impactant considérablement leur trésorerie et mettant en péril des emplois. Les versements seront non remboursables. Un plafond de Fr. 20'000.- au maximum par entreprise sera fixé. Cette nouvelle forme d'aide communale à fonds perdus visera à accompagner très rapidement les entreprises en difficulté, dans le but principal d'éviter une insolvabilité financière, ainsi que de faciliter la gestion et le maintien des liquidités. Elle permettra ainsi de soutenir notamment des petites entreprises, des artisans, des commerçants et des indépendants. Les critères d'évaluation pour l'octroi des aides et des prêts seront déterminés et vérifiés par la Commission d'évaluation avec l'aide d'un expert.

5. FINANCEMENT ET COUTS

Ces deux aides, objet du présent préavis, n'ont pas été prévues au budget ordinaire de fonctionnement de l'exercice 2021. Dès lors, conformément à l'article 10, alinéa 2 du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), la Municipalité sollicite l'autorisation préalable du Conseil communal pour engager cette dépense. En cas d'acceptation, ces aides seront financées par la trésorerie ordinaire et comptabilisées pour Fr. 300'000.- sur le compte n° 111.3658.02 – « Aide COVID-19 – bons d'achat » et Fr. 200'000.- sur le compte n° 111.3658.03 – « Aide COVID-19 – fonds de soutien aux entreprises ». Ainsi, c'est potentiellement un chiffre d'affaires de Fr. 1,1 million qui sera injecté dans l'économie d'Ecublens.

L'utilisation de la plateforme existante ainsi que les développements nécessaires pour notre Commune et les frais de promotion et de communication sont estimés à environ Fr. 10'000.-. Ces frais seront imputés aux comptes du budget 2021, hors crédit complémentaire.

6. PLANIFICATION

Le développement de la plateforme, l'information aux entreprises et la mise sur pied d'une communication seront engagés simultanément à la transmission du préavis au Conseil communal afin que l'action puisse être déployée dès l'adoption du présent préavis et une fois le délai référendaire échu. Il s'agit des frais de communication estimés à Fr. 2'000.-, montant imputé au budget 2021.

7. DEVELOPPEMENT DURABLE

7.1. Aspect économique

Ces aides permettront de contribuer au maintien des enseignes et des entreprises les plus vulnérables et de conserver des emplois. Ainsi, c'est potentiellement un chiffre d'affaires de Fr. 1,1 million qui sera injecté dans l'économie d'Ecublens, généré par les Fr. 300'00.- d'aides sous forme de bons et complétés par Fr. 200'000.- d'aides sous forme de fonds de soutien.

7.2. Aspect social

La qualité et la diversité du tissu économique d'Ecublens contribuent à donner un caractère qui lui est propre. Ecublens se définit par une grande diversité des entreprises et des commerces ; son maintien est essentiel pour notre économie et permet de préserver des quartiers vivants avec des commerces de proximité et une bonne qualité de vie pour les habitants. La dimension sociale du projet sert les entreprises et les souscripteurs qui se retrouvent également fragilisés. Le système des « bons d'achat » permettra à la population de s'impliquer pour soutenir les commerçants et artisans d'Ecublens, tout en dépensant moins que d'habitude.

7.3. Aspect environnemental

Consommer près de chez soi, ne signifie pas forcément consommer des produits locaux. En revanche, on peut espérer une prise de conscience progressive des avantages liés aux entreprises de proximité en diminuant les distances (s'approvisionner en circuit-court).

* * *

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2021/11,
- oui le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'approuver les mesures d'aides et de relances économiques, sous forme de bons et de fonds de soutien résultant de la pandémie du COVID-19 ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire au budget de fonctionnement de **Fr. 300'000.-** (trois cents mille francs) pour la réalisation des aides sous forme de bons ;
3. d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire au budget de fonctionnement de **Fr. 200'000.-** (deux cents mille francs) pour la réalisation des aides sous forme de fonds de soutien.

Ces dépenses seront comptabilisées sur le compte n° 111.3658.02 « Aides COVID-19 – bons d'achat » et sur le compte n° 111.3658.03 – « Aides COVID-19 – fonds de soutien aux entreprises ».

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 26 avril 2021.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Le Secrétaire

(L.S.)

C. Maeder

P. Besson

Délégués municipaux à convoquer :

Commission ad hoc : - M. Jean Cavalli

Commission des finances : - M. Christian Maeder, Syndic

Ecublens/VD, 22 avril 2021